

07 JUIN 2011
3100831

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE 400 915 799
N° gestion 95 1382

SARL AQUINOX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AQUINOX
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CABINET MORIZE AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
19 avenue Pierre Larousse
89000 AUXERRE

07 JUIN 2011

3100831

AQUINOX
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 30 000 euros

Siège Social : 7 RUE DE ROME
89470 MONETEAU

GREFFE 89.01

RCS AUXERRE 400 915 799

N° gestion 95282

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AQUINOX
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés en date du 23 mars 2011 et en application des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport, d'une part afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, d'autre part sur la situation de votre société.

Appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et vérification du montant des capitaux propres par rapport au capital social :

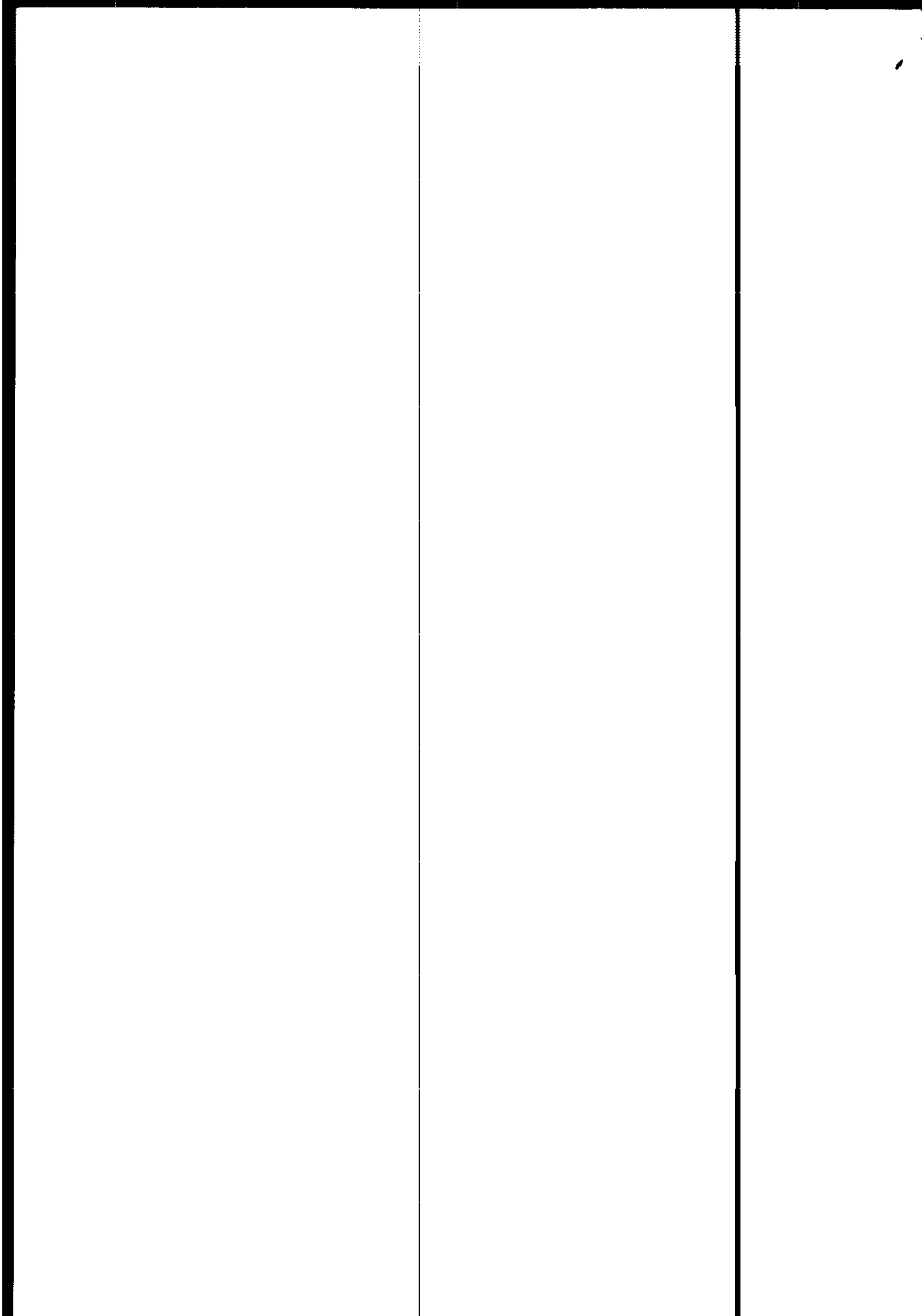
Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.





Analyse de la situation de la société :

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société, réalisée à partir des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010, est la suivante :

L'activité progresse entre 2009 et 2010; en effet, le chiffre d'affaires passe de 2 088 085 euros en 2009 à 2 580 502 euros en 2010.

Le bénéfice progresse également: il passe de 117 492 euros en 2009 à 159 315 euros en 2010.

La trésorerie est satisfaisante : elle s'élève à 457 017 euros au 31 décembre 2010 contre 323 965 euros pour l'exercice précédent.

Le fonds de roulement s'élève à 635 218 euros au 31 décembre 2010, contre 531 073 euros au 31 décembre 2009.

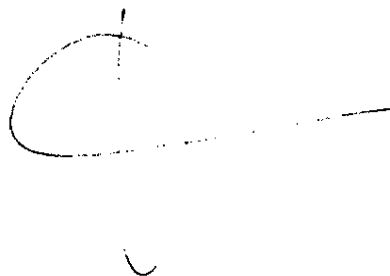
La situation de l'entreprise est donc satisfaisante au regard des états financiers.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Auxerre, le 25 mai 2011

**Le commissaire à la transformation
Cabinet MORIZE AUDIT**

Eric MORIZE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Morize', with a large, sweeping initial 'E' and a horizontal line extending to the right.